

ORDRE DU JOUR

1. **Délégations de pouvoirs et habilitations financières**
2. **Point financier**
3. **Propositions et projets issus des commissions nationales**
4. **Conventions et Partenariats**
5. **Patrimoine et dossiers immobiliers**

Délégations de pouvoirs et habilitations financières

Dans le cadre de ses pouvoirs, le Président du Conseil d'Administration de la CCAS, subdélègue à la Directrice générale de la CCAS, avec information au Conseil d'Administration. La Directrice d'assurer l'exécution des orientations du Conseil et des directives du Président.

FO Énergie s'ABSTIENT

FO Énergie s'abstient sur ce vote afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des activités sociales. Nous resterons vigilants quant au suivi financier et veillerons aux intérêts des bénéficiaires.

Point financier

La proposition est faite d'une Avance en compte courant (ACC) d'un montant de 146 000 € à verser en octobre pour la SCI PIC du Tourmalet.

FO Énergie vote CONTRE

Versement d'une subvention de fonctionnement à la SCI «Domaine de Sainte-Croix» : La proposition est faite du versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à réaliser au plus tôt.

FO Énergie vote CONTRE

Pour l'ensemble de ces délibérations soumises au vote, nous rappelons le manque de rigueur concernant ces avances en compte courant et le manque de transparence concernant les remboursements de celles-ci. Pour FO Énergie, il est nécessaire qu'un suivi soit fait et que les sommes engagées soient récupérées.

Versement d'une subvention d'investissement à la SCI PIC du Tourmalet : La proposition est faite d'une subvention d'investissement d'un montant de 27 653,19 € à verser au vu de la présentation de la facture.

FO vote POUR

Sur cette délibération la délégation FO Énergie a voté POUR, confirmant sa volonté de voir le patrimoine de la CCAS s'améliorer au profit de l'ensemble des bénéficiaires.

Propositions et projets issus des commissions nationales**Commission Assurance et Prévoyance**

Choix du courtier en Assurances du 1^{er} janvier 2025 contrat Assurances « Propre Compte » (Biens) et « Groupe » (Personnes et Biens)

Le Conseil d'Administration de la CCAS souhaite l'attribution des missions d'intermédiation, de pilotage et de développement des contrats d'assurance « groupe » au courtier SATEC à partir du 1^{er} janvier 2025, à la suite de la consultation liée au cahier des charges validé par la délibération 2024049 du 28 mars 2024.

FO vote POUR

Révision de la réduction CSMR au 1^{er} janvier 2025 pour les adhérents du contrat IDCP.

Le Conseil d'Administration de la CCAS est désireux d'approuver la suspension progressive sur 3 ans de la réduction CSMR pour les détenteurs du contrat IDCP, à compter du 1^{er} janvier 2025.

FO vote CONTRE

Révision de la réduction des aides à l'adhésion CSMR au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'Administration de la CCAS souhaite ratifier la mise en place d'un taux d'abondement CCAS dégressif pour les cotisations CSMR, entre 24955 € et 43600 € de coefficient social, avec un plafond de 2 % au-delà de 43600 €.

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, il est impossible d'apporter notre soutien à ces délibérations. Au cours des derniers semestres, nous assistons à des augmentations successives de la CSMR, prétendument pour assurer la pérennité de la couverture maladie complémentaire. Cependant, au lieu d'apporter des solutions durables, ces hausses ne font qu'alourdir le fardeau des assurés, sans offrir de véritables garanties quant à l'amélioration des services ou de la qualité de vie des retraités.

Ces délibérations acteront une troisième augmentation (5 % en juillet 2023 - 16 % en janvier 2024), un coup dur pour de nombreux retraités qui luttent déjà pour joindre les deux bouts. Elle amplifie les inégalités et exacerbe les difficultés financières des plus vulnérables. Il est impératif de se demander si cette politique est réellement la meilleure réponse à la gestion du contrat CSMR ou si elle ne cache pas d'autres problèmes ou d'autres orientations politiques.

Quant à la CCAS elle devrait réaliser une économie d'un montant de 1961000 €.

Conventions et partenariats

Renouvellement du Partenariat tripartite CINEMED : Accord pour la signature d'une convention permettant aux parties en présence : la CCAS, la CMCAS Languedoc et Le Festival International du Cinéma Méditerranéen de Montpellier de développer un partenariat afin de permettre aux agents des IEG, ressortissants de la CMCAS Languedoc et de la CCAS, et à leur famille, de participer à la découverte culturelle dans le domaine des cinémas du bassin méditerranéen.

FO vote CONTRE

Renouvellement du Partenariat avec JMF (Jeunesses Musicales de France) : Cette convention triennale 2024-2027 vise à définir les conditions de collaboration entre JM France et la CCAS

pour organiser des événements d'éducation artistique et des projets au profit des Activités Sociales de l'Énergie, en particulier pour les CMCAS et les territoires.

FO vote POUR

Association «Quai des Bulles» : L'objectif de cette convention triennale est pour la CCAS, les CMCAS et l'Association «Quai des Bulles» est de susciter des questionnements, éveiller la curiosité, affiner l'esprit critique et faire vivre des émotions pour rendre chacun plus conscient et citoyen, tant dans l'entreprise que dans la société.

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, dans le cadre du développement et de la valorisation de la culture sous toutes ses formes au sein des IEG, nous réexprimons notre position en faveur d'une approche plus globale dans l'octroi des subventions et des partenariats. Il est crucial que les avantages et les soutiens proposés bénéficient à l'ensemble des agents des IEG, afin de garantir une équité entre tous les agents.

Nous réaffirmerons notre position sur ce sujet dans les prochaines commissions.

Patrimoine et dossiers immobiliers

Le Conseil d'Administration réuni ce jour examine les délibérations pour engager le processus de vente de l'ensemble des Centres de vacances Jeunes suivants :

Lieux	Type de site	Position FO
Paimpol - Côtes d'Armor	Centre de vacances Jeune	POUR
Port Navalo / Arzon - Morbihan	Centre de vacances Jeune	POUR
Le Bonhomme - Haut Rhin	Centre de vacances Jeune	POUR
Hyères - Var	Centre de vacances Jeune	POUR
Lapte - Haute Loire	Centre de vacances Jeune	POUR
Mirefleurs - Puy de Dôme	Centre de vacances Jeune	POUR
Bénodet - Finistère	Centre de vacances Jeune	POUR
Fouesnant - Finistère	Centre de vacances Jeune	POUR
Morillon les Miaux - Haute Savoie	Centre de vacances Jeune	POUR
Poncin - Ain	Centre de vacances Jeune	POUR
Saint Barthelemy Grozon - Ardèche	Centre de vacances Jeune	POUR
Les Vignes - Lozère	Centre de vacances Jeune	POUR

La délégation FO Énergie a voté favorablement pour la vente de centres fermés, non utilisés, ou nécessitant une remise aux normes importantes. Mais nous déplorons le risque croissant de limiter l'accès aux colonies de vacances pour les jeunes. Alors que la construction de ces derniers passe aussi par ce type d'expériences.

Pour FO Énergie, ces opérations de vente d'actifs immobiliers semblent être menées sans vision claire ni stratégie à long terme. Nous dénonçons l'absence de concertation,

donc de transparence, ce qui génère des doutes et des incompréhensions sur la réelle politique immobilière de la CCAS.

Enfin, nous regrettons le manque de vision globale quant à la gestion des ressources financières issues des ventes immobilières. Sans fléchage précis ni projet clairement défini, ces gains risquent de disparaître dans des opérations opaques, sans bénéfice pour le salaire différé des agents.

Super Besse : À la suite du contrôle de DASM, il est constaté que la centrale est vétuste et que certaines pièces et boucles de détections sont obsolètes et « faiblissantes ». Montant estimatif du remplacement : 82038,59 € TTC.

FO vote POUR

Le Monetier les Bains : Sur une chaufferie, où la chaudière a été changée, l'ancienne est HS. Si la nouvelle chaudière rencontre un problème cet hiver, le groupe de bâtiments ne sera plus chauffé. Ces travaux sont d'un montant de : 24090 € TTC.

FO vote POUR

Marinca : La réfection de la toiture de la bibliothèque du site de Marinca. Ces travaux sont d'un montant de : 25708 € 10 TTC.

FO vote POUR

Montlouis : Les travaux de réfection d'un créneau en pierre sur le site. Ces travaux sont d'un montant de : 11205 € 19 TTC.

FO vote POUR

Morgat : Réalisation des travaux de mises aux normes d'accessibilité suivant dossier Ad'ap de 2015. Ces travaux sont d'un montant de : 51187 € TTC.

FO vote POUR

Pour FO Énergie, nous tenons à préciser que votre délégation a voté en faveur de ces délibérations, celles-ci répondant à des enjeux prioritaires : la sécurisation et l'adaptation des sites. En effet, la protection des infrastructures est un impératif auquel nous ne pouvons déroger.

Capbreton : Apport en nature du site à la Foncière. Pour un montant de 3800000 € concernant le bien immobilier et un montant de 794263 € pour les habitations légères.

FO s'ABSTIENT

Pour la délégation FO, le transfert des biens vers la Foncière des Activités Sociales permet d'obtenir des financements extérieurs, mais sans schéma patrimonial notre délégation FO a choisi de s'abstenir afin de ne pas être bloquante.

Prochain conseil d'administration le 7 novembre 2024

L'équipe du secteur activités sociales se tient à votre disposition :

secteur.activitessociales@fnem-fo.org